



Imprudence et prudence en traduction juridique

Le cas des doublons ou *legal pairs*

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [La Traduction du texte juridique. Prudence et imprudence du traducteur](#)

Auteur : Popineau (Joëlle)

Résumé : Comment traduire les doublons juridiques de l'anglais vers le français ? Est-ce qu'une traduction littérale est imprudente ? Ni suites synonymiques, ni archaïsmes, les doublons juridiques sont les témoins de la diglossie dans la construction du droit anglais. L'analyse du doublon juridique *I give, bequeath and devise* illustre l'approche juritraductologique en trois étapes (sémasiologique, droit comparé et onomasiologique) et propose une traduction prudente et correcte juridiquement parlant.

Pages : 101 à 128

Collection : [Rencontres](#), n° 613

Thème CLIL : 3146 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Lettres et Sciences du langage

EAN : 9782406161301

ISBN : 978-2-406-16130-1

ISSN : 2261-1851

DOI : 10.48611/isbn.978-2-406-16130-1.p.0101

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 20/03/2024

Langue : Français

Mots-clés : Doublons juridiques, diglossie juridique, juritraductologie, traduction prudente

[Afficher en ligne](#)